

est plutôt grossière, beaucoup plus grossière qu'elle aurait pu l'être, dans ce sens que l'admissibilité en fonction du revenu ne varie pas du tout selon le revenu de la famille, alors qu'elle aurait facilement pu incorporer ce principe. Un enfant rapportera \$180 environ par année, au maximum, et ce montant sera imposable.

• (2.20 p.m.)

Ce qui aurait pu être un programme d'aide substantielle pour les pauvres qui travaillent, qui aurait pu se greffer plus tard à un programme d'ensemble, me semble avoir été bousillé. Par-dessus tout, vu l'aide dont ont besoin les enfants des familles à revenu modique, le gouvernement aura du mal à justifier le fait d'avoir supprimé environ 175 million de dollars d'aide par année aux familles avec des enfants.

Sans entrer dans les détails, monsieur l'Orateur, puis-je dire que nous ne voyons pas qu'on ait élargi la sécurité par la base. On n'y reconnaît pas les difficultés qu'éprouvent les provinces pauvres en recourant au Régime des pensions du Canada pour assurer un niveau d'aide suffisant à ces provinces. On n'y tient pas compte de l'énorme fardeau imposé par le gouvernement aux autorités de bien-être par la hausse du chômage. Sauf pour avoir mentionné sans précisions que la question sera discutée avec les provinces, on ne reconnaît pas la nécessité d'encourager et d'aider les gens à sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Aujourd'hui, le cinquième des Canadiens vivent dans la pauvreté. Le Livre blanc offre bien peu d'espoir à la plupart d'entre eux. Il en apporte un peu aux personnes âgées, mais il est loin de fournir ce qui était possible aux enfants des familles à faibles revenus. Après deux ans de gestation, c'est une bien piètre solution aux besoins du pays.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir dire que le Livre blanc, du moins celui qui a une couverture bleue, contient de très bonnes choses. Elles ont leur envers, mais permettez-moi d'expliquer brièvement mon entrée en matière.

On prévoit une hausse des pensions pour les personnes âgées dans le besoin. Cela est réjouissant. Il y a une augmentation de ce que nous appelons maintenant les allocations familiales pour ceux dont le revenu global est inférieur à \$8,000 par année. J'espère que le ministre ne pense pas que je me trompe. Entre \$8,000 et \$10,000, le montant de l'allocation décroît, mais pour les familles dont le revenu est inférieur à \$8,000, il y a augmentation. Nous nous en réjouissons.

En autant que j'aie pu les assimiler, les propositions tendant à améliorer le régime de pensions du Canada sont toutes bonnes. Il y a naturellement les habituelles triples courbettes aux provinces assurant le pays qu'on sollicitera leur collaboration. C'est bien, mais cela se produit tellement souvent, qu'on ne peut guère s'emballer.

J'ai dit qu'il y avait un revers à la médaille. Mon premier reproche c'est que si on avait consacré à l'élaboration des détails d'un revenu annuel garanti, la moitié du temps qu'on a pris à nous expliquer que la chose était

impossible, nous serions peut-être beaucoup plus avancés. Si le gouvernement ne veut pas nous entendre, au moins qu'il prête l'oreille aux délégués à la conférence politique de son propre parti qui ont déclaré vouloir un revenu annuel garanti.

Une voix: Quel vœu pieux!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelqu'un là-bas dit que ce n'est qu'un vœu pieux, mais c'était la position prise à la conférence libérale.

Mon deuxième reproche a trait aux propositions visant à améliorer le Régime de pensions du Canada. Je le répète, elles sont toutes fort à propos, mais elles visent trop l'avenir et j'ai alors l'impression que le livre n'est qu'un déluge de mots comme l'article qui nous dépeint les jours heureux qui nous attendent en 1976 et 1977. Mais le problème, c'est que les gens sont dans le besoin actuellement. Dans la mesure où le gouvernement compte sur les améliorations qu'il apportera au Régime de pensions du Canada, j'espère qu'il s'efforcera de persuader les provinces à accélérer l'exécution de ces améliorations.

Mon troisième reproche est que le Livre blanc, comme tant d'autres documents traitant de cette question, veut aider les pauvres, tout en les maintenant dans la pauvreté. Il distingue encore deux catégories de personnes, celles qui se suffisent et celles qui ont besoin d'aide. J'estime qu'il y a de meilleurs moyens de supprimer la pauvreté que ceux dont fait état le Livre blanc et qui ne consistent qu'à verser des allocations dérisoires. En réalité, je ne trouve pas qu'une mensualité de \$135 pour une personne seule et de \$255 pour un ménage, à la retraite, suffise pour faire disparaître la pauvreté.

Quatrièmement, monsieur l'Orateur, bien qu'il soit question de mesures relatives aux anciens combattants dans plusieurs paragraphes sur bien des pages du Livre blanc, il ne s'agit que d'un exposé de faits. On nous relate les mesures déjà prises pour les anciens combattants et on nous présente la situation actuelle. Toutefois, et bien que nous attendions depuis des mois ce Livre blanc, dans l'espoir d'y puiser quelque indice au sujet de ce qu'on va faire pour les anciens combattants, rien n'indique la place qu'on fait à ceux-ci dans ce programme global de sécurité de revenu au Canada.

Enfin, monsieur l'Orateur, je veux critiquer la décision annoncée dans ce Livre blanc, et dont l'avis figure déjà au *Feuilleton*, de bloquer à \$80 la pension de vieillesse de ceux qui ne touchent aucun supplément de revenu garanti. Quand vous allez mettre ce bill en délibération tout à l'heure, monsieur l'Orateur, je vais mettre en garde contre son admissibilité quant à sa forme. Il me semble qu'il existe entre le Parlement canadien et les Canadiens un contrat aux termes duquel ceux qui, par leurs impôts, ont contribué à la caisse de sécurité de la vieillesse, ont le droit d'en retirer les prestations. Supprimer, à compter de janvier 1971, l'augmentation annuelle de 2 p. 100, c'est rompre ce contrat, c'est s'écarter de la politique adoptée par le Parlement; je crois donc qu'il faut étudier le projet de loi dans cette optique.

Je rappelle au gouvernement et je rappelle à la Chambre que M. Pearson, M^{lre} Lamarsh, le ministre actuel des Finances et le secrétaire d'État actuel aux Affaires extérieures ont, lors des débats sur les divers projets de loi